

# 2019 | Rapport Caractérisé Groupe MAIF

**Actifs (2019) : 19.9 Md€**

**Part des Actifs couverts : 100%**

**Catégorie : Société d'Assurance Mutuelle**

**Sous catégorie : Groupe**

**Sources: Rapport ESG & Climat (2020)**





# Sommaire

<b>Pilier I   Gouvernance et Stratégie Climatiques</b>	<b>2</b>
Gouvernance des enjeux climatiques	2
Stratégie climat	3
Intégration des risques liés au climat	3
Pratiques d'engagement actionnarial en faveur du climat	6
Développement d'une expertise climatique interne	7
<b>Pilier II   Incidences sur les investissements</b>	<b>8</b>
Liste des incidences & des indicateurs	8
Identification et description des Risques & des Opportunités	9
Analyse du risque physique général	10
Analyse du risque de transition général	12
Plans d'amélioration	13
<b>Pilier III   Incidences des investissements</b>	<b>14</b>
Liste des incidences considérées & des indicateurs	14
Émissions de gaz à effet de serre associées aux investissements	17
Analyse d'Alignement	19
Analyse de mix électrique	20
Analyse d'exposition au charbon	21
Analyse de part brune	22
Analyse de part verte	23
Plan de Contribution à la Transition	24
<b>Pilier IV   Transparence &amp; Communication</b>	<b>26</b>
Consolidation des informations	26
Stratégie de communication sur le climat	26
Cohérence et Comparabilité des Exercices	26



# Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

## Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

Le groupe précise que "Les informations communiquées dans le présent rapport portent sur les actifs financiers MAIF, FILIA MAIF, MAIF VIE et ALTIMA Assurances. Ces actifs viennent en couverture des engagements d'assurance et de l'épargne des souscripteurs des contrats d'assurance vie en euros distribués par la filiale d'assurance vie MAIF VIE. Les montants communiqués dans ce rapport sont en valeur de marché. Sauf mention contraire, les informations présentées ne couvrent pas :

- l'immobilier d'exploitation ;
- les participations stratégiques comme Socram Banque ou Inter mutuelles assistance ;
- les filiales d'investissement MAIF Avenir et MAIF Investissement Social et Solidaire ;
- les montants investis dans les unités de compte par les adhérents des contrats d'assurance vie multisupport." (ibid, p. 7)

## Gouvernance des enjeux climatiques

### Implications collaboratives liées au Climat

#### Adhésions à des Initiatives climatiques :

- Signataire des Principes for Responsible Investment (PRI, qui identifient le climat comme la plus importante des priorités ESG),
- Membre de Finance For Tomorrow

#### Participation à des Groupes de Travail & à des Développements méthodologiques :

- "groupes de travail sur l'intégration de critères ESG et Climat dans les placements financiers et l'épargne et participation à la commission sur le développement durable de la Fédération française de l'assurance ;"
- "groupe de travail sur la transition juste des UN PRI ;"
- "groupes de travail de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de la Fédération française de l'assurance sur l'évaluation des risques climatiques ;"
- "membre de la commission consultative climat et finance durable de l'ACPR ;"

### Processus de Gestion des Risques

*Description du Processus* : Le groupe indique : "MAIF intègre les risques de durabilité dans son processus de gestion des risques, au même titre que les risques financiers. Le pilotage et le suivi de ces risques s'intègrent dans le processus global de gestion des risques de l'entreprise, sous la responsabilité de la gestion des risques, qui rend compte à la Direction générale. Les activités d'assurance exposant l'entreprise aux risques climatiques, ils font également l'objet d'un suivi par les équipes dédiées aux engagements d'assurance ; ces risques ne sont pas repris dans le présent rapport, dédié aux activités d'investissement du groupe MAIF

MAIF a pris la mesure de ces risques liés au changement climatique et s'inscrit dans une démarche de progrès pour les évaluer, en se basant sur une approche multicritère et en expérimentant de nouveaux outils et de nouvelles méthodologies. Ces résultats seront progressivement intégrés aux outils de gestion de portefeuille afin d'améliorer la prise en compte de ces enjeux dans les décisions d'investissement." (ibid, p. 34)



## Stratégie climat

### Stratégie Climat

*Cadre de Mise en Oeuvre de la Stratégie Climat :* Le groupe indique : "Pour 2020, MAIF souhaite se doter d'une stratégie climat afin de s'inscrire dans la trajectoire de l'Accord de Paris. Elle présentera à la fois les objectifs, les axes et les leviers d'action que la mutuelle entend suivre et mobiliser pour prendre en compte les conséquences du changement climatique dans son métier d'investisseur institutionnel. La stratégie climat aura vocation à s'étendre à d'autres enjeux environnementaux, comme la biodiversité, dont les impacts peuvent être tout aussi significatifs sur la société et la valeur des investissements. Enfin, cette démarche s'inscrit étroitement dans l'ambition climat du groupe, et constitue l'un des éléments de la construction d'une stratégie plus large, concernant l'ensemble des métiers et des activités MAIF." (ibid, p. 25)

*Les Axes de la Stratégie Climat :* Le groupe indique que la MAIF : "a structuré sa stratégie ESG et Climat selon trois grands axes : un engagement collectif et authentique de la mutuelle et de ses parties prenantes, une démarche d'amélioration continue de ses performances ESG et Climat, et un renforcement des impacts positifs de ses investissements." (ibid, p. 6)

### Politiques d'Appui

#### *Description des Politiques d'appui :*

Exclusion du charbon thermique : pour les entreprises qui "grâce au charbon thermique, réalisent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires ou produisent plus de 30 % de l'électricité qu'elles vendent, ou les entreprises identifiées parmi les 120 plus gros producteurs de nouvelles centrales à charbon ;" (ibid, p. 26)

Le groupe précise que : "Sensible aux alertes des climatologues, à l'appel de la Fédération française de l'assurance, de Finance for Tomorrow et du gouvernement, le groupe MAIF s'est engagé dans une démarche de réduction de ses investissements dans les entreprises fortement dépendantes du charbon, en fixant dès 2017 des seuils d'exclusion pour ses investissements en direct et ses fonds dédiés. Ces seuils sont rendus plus sélectifs d'année en année, en fonction des éléments de recherche et des informations à disposition des investisseurs. Ainsi, en 2019, la liste des 120 plus gros développeurs de centrales à charbon est venue compléter les seuils d'exclusion charbon préalablement définis. Pour 2020, le plafond de production d'électricité à partir de charbon sera abaissé à 20 %, et toute entreprise minière produisant du charbon thermique, ainsi que toute entreprise qui développerait de nouveaux projets charbon seront exclues des investissements en direct. Cette démarche, qui s'applique aux nouveaux investissements et aux entreprises en portefeuille, s'accompagne autant que possible d'un échange avec les entreprises, afin de leur faire prendre la mesure de nos préoccupations." (ibid, p. 37)

## Intégration des risques liés au climat

### A la Stratégie d'Investissement

*Processus de Sélection des Émetteurs :* Le groupe dispose d'une approche ESG qui inclut des critères climat pour les entreprises (voir lesdits critères ci dessous) : "Enfin, le groupe MAIF s'appuie sur les analyses extra-financières réalisées par l'agence de notation ISS ESG, spécialiste des critères ESG. Celle-ci fournit pour chaque entreprise une évaluation du risque extra-financier, allant de la plus mauvaise à la meilleure notation, de D- à A+. Seules les entreprises bénéficiant d'une note comprise entre A+ et C- peuvent entrer ou être renforcées dans le portefeuille investi en direct. Les analystes ISR MAIF mènent un dialogue au cas par cas avec les émetteurs notés D+ à D- afin de les sensibiliser à sa démarche d'investisseur responsable." (ibid, p. 26)



Le groupe précise que : "Dans le fonds en euros du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire comme dans son offre d'unités de compte, la stricte application des critères de sélection ESG et Climat MAIF oriente les placements vers des investissements prioritairement responsables et, pour certains, solidaires. Le respect de la vie humaine, une croissance équitable, le contrôle de la corruption et la sécurité des citoyens sont les filtres de tout investissement dans les dettes souveraines. Les activités ayant un impact négatif sur la vie humaine ou l'environnement (tabac, armement, charbon thermique) sont exclues des investissements directs du fonds en euros dans des entreprises. [...] Avant d'investir, MAIF évalue systématiquement la façon dont les entreprises dans lesquelles elle investit ou les fonds qu'elle sélectionne prennent en considération les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. Au 31 décembre 2019, 88 % des investissements réalisés pour le fonds en euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire répondent à ses exigences." (ibid, p. 54)

*Critère Climat dans le Processus de Sélection des Émetteurs* : En tant que critère qualitatif : "Sur les risques de transition énergétique et écologique :

- Limitation des impacts environnementaux négatifs des fournisseurs de denrées alimentaires
- Maîtrise des impacts de l'approvisionnement en matières premières (huile de palme, soja...) sur la déforestation
- Développement d'une offre de produits ou services en ligne avec la lutte contre le réchauffement climatique
- Stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre et contribution à l'objectif de limitation du réchauffement climatique sous 2° C
- Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre liées à la chaîne logistique
- Financement de la Transition énergétique et écologique (TEE) et d'un monde dont le réchauffement climatique est limité à + 2° C
- Éco-conception des produits" (ibid, p. 28)

En tant que critère quantitatif : "En lien avec les risques de transition énergétique

- Évolution des émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue et relative à la production, au nombre de salariés ou au chiffre d'affaires
- Part des activités facilitant la transition énergétique et écologique
- Part des activités contraires à la transition énergétique et écologique
- Part de produits éco-conçus
- Degré d'alignement de la stratégie avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique sous 2° C" (ibid, p. 28)

Ces critères sont utilisés pour la gestion directe.

*Périmètre* : "97% des investissements réalisés directement dans des entreprises sont couverts par la notation extra-financière" (ibid, p. 27)

*Filtres Climat dans le Dispositif de Sélection des Émetteurs* : Le groupe indique que : "Avant un investissement en direct dans une entreprise, l'avis de l'analyste ISR MAIF intègre systématiquement une évaluation de la contribution de l'entreprise à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique." (ibid, p. 29)

Le groupe précise également : "Les analystes ISR MAIF disposent de quatre possibilités de recommandation extra-financière : Favorable, Neutre, Défavorable ou Veto. La recommandation Favorable est notamment attribuée aux entreprises qui orientent leur activité vers le développement de produits ou services présentant une valeur ajoutée sociale ou environnementale. Ainsi, le fait qu'une entreprise contribue à apporter des solutions permettant de lutter contre le changement climatique ou l'exclusion sociale est un critère clé dans l'attribution d'une recommandation Favorable, dès lors qu'aucun point bloquant n'a été identifié par ailleurs. A contrario, les entreprises présentant un risque extra-financier particulièrement élevé en raison d'une mauvaise gestion de leurs enjeux environnementaux, sociaux ou



liés au climat, font l'objet d'un veto ISR associé à une préconisation de vendre ou une interdiction de réinvestir. Sur le portefeuille investi, une veille quotidienne est menée sur le niveau de risque extra-financier de chaque entreprise, notamment au regard des risques de controverse et d'image. Ainsi, toute augmentation du risque extra-financier sur une entreprise est rapidement portée à la connaissance des équipes d'investissement et fait l'objet d'une analyse approfondie pouvant conduire à une décision de cession de l'entreprise." (ibid, p. 29)

Le groupe explique : "L'évaluation des enjeux et des risques induits par la transition énergétique et écologique est au centre de la démarche ISR du groupe. Les risques liés à la non-adaptation d'une entreprise à cette transformation sont analysés en amont de tout nouveau financement en direct, dans le cadre de l'évaluation extra-financière réalisée par l'équipe ISR MAIF. Dans une vision prospective, sont pris en compte ceux susceptibles de survenir à horizon de dix ans, soit le temps de détention de la dette d'entreprise dans le portefeuille. Les risques de non-adaptation concernent en particulier :

- les entreprises de production et/ou de distribution d'énergie ;
- les activités consommatrices d'énergie et/ou émettrices de gaz à effet de serre (industrie, transport et logistique, gestion de data centers...);
- les entreprises dont l'activité est fortement dépendante de la disponibilité de ressources naturelles (agro-alimentaire, fabricants de produits finis ou semi-finis, exploitants de ressources minières ou forestières...).

L'équipe ISR MAIF examine la politique menée par les entreprises sur :

- leur consommation d'énergie et d'eau ;
- leur empreinte carbone : émissions de gaz à effet de serre générées par leur activité, leurs fournisseurs, leurs produits ;
- le traitement de leurs déchets et les pollutions potentiellement générées ;
- leur implication dans le développement de solutions pour la transition énergétique et écologique ;
- l'écoconception de leurs produits.

L'absence totale d'adaptation d'une entreprise à la transition énergétique et écologique peut ainsi donner lieu à un veto ISR, au même titre que tout autre critère extra-financier cher au groupe MAIF." (ibid, p. 30)

**Résultats et Analyse :** Le groupe représente dans un graphique les recommandations ISR MAIF de l'année pour les portefeuilles gérés en direct (voir ibid, p. 29).

**Processus de Suivi :** Pour la gestion déléguée, le groupe indique qu'elle suit ses prestataires via un questionnaire ISR renouvelé chaque année, qui contient notamment l'élément suivant : "Démarche de prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique" (ibid, p. 31) ; ainsi que :

**"Gestion des risques ESG et climat :** - Publication d'un rapport sur la façon dont le fonds gère les risques ESG et climat

- Outils d'évaluation des risques climat pesant sur les investissements

**Financement d'actifs verts :** - Objectif d'investissement dans des activités qui participent à la transition énergétique et écologique

- Investissements dans des entreprises qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans la transition énergétique et écologique, des infrastructures d'énergie renouvelable, ou des immeubles bénéficiant d'un label environnemental de moins de 5 ans

**Financement d'actifs bruns :** - Application d'exclusions sur le charbon thermique

- Investissements dans des entreprises ou projets en lien avec les énergies fossiles, ou dans des immeubles émettant plus de 56 kg d'équivalent CO2 par mètre carré (note F ou D dans le diagnostic climat du DPE)

**Empreinte carbone :** - Émissions de CO2 rapportées à la valeur d'entreprise, au chiffre d'affaires, à la dette publique, au produit intérieur brut ou aux mètres carrés

- Moyenne des équivalents CO2 financés par million d'euros investis

**Alignement avec une trajectoire bas carbone :** - Évaluation de l'alignement avec la transition énergétique



et écologique ou un scénario climatique" (ibid, p. 32)

Le groupe précise que : "Les réponses apportées par les sociétés de gestion sont étudiées par l'équipe ISR MAIF. Elles sont ensuite restituées aux gérants MAIF et à l'analyste responsable de la sélection des fonds d'investissement. Ainsi, la décision d'investissement est prise en toute connaissance du niveau de maturité de la société de gestion vis-à-vis de l'ISR et des pratiques d'intégration (ou non) des sujets ESG et Climat. À performances financières égales, en application de la Charte d'investisseur responsable MAIF, les fonds d'investissement qui prennent en considération des critères ESG et/ou climat sont privilégiés." (ibid)

Le groupe indique que : "• 45 % des fonds dans lesquels MAIF investit en gestion déléguée déclarent s'être dotés d'outils permettant d'évaluer les risques climatiques associés à leurs investissements. Ils représentent 64 % des encours en gestion déléguée.

• 28 % des fonds, représentant 22 % des encours, ont mis en place une politique d'exclusion du charbon." (ibid, p. 38)

## A la Sélection des Mandataires

*Processus de Sélection des Mandataires intégrant la Dimension Climat :* "Le groupe MAIF confie la gestion d'une partie significative de ses actifs financiers à un panel diversifié de sociétés de gestion, principalement françaises et européennes. Dans ce domaine, il est un partenaire exigeant. Par le dialogue, il les incite à développer leur prise en considération des enjeux ESG et Climat dans leurs décisions d'investissement. Le groupe MAIF mobilise ainsi les sociétés de gestion avec lesquelles il travaille en faveur du développement de l'investissement socialement responsable (ISR).

Il a rédigé une charte en ce sens, qui informe les sociétés de gestion de sa préférence pour l'ISR, à performance et risque financier équivalents.

Un questionnaire extra-financier est adressé à chaque entrée en relation avec une société de gestion et est renouvelé chaque année. Une analyse systématique de la démarche ISR des fonds est également réalisée en amont de chaque investissement, afin de prendre en considération l'effectivité de leur alignement avec les engagements du groupe MAIF en tant qu'investisseur responsable. Cette analyse est complétée par un questionnaire spécifique « climat » annuel pour chaque fonds en portefeuille." (ibid, p. 19)

*Processus de Suivi :* Le groupe effectue un bilan de sa démarche d'engagement auprès des sociétés de gestion en suivant 1. la part des sociétés de gestion qui ont rejoint les PRI et 2. la part des sociétés de gestion qui ont définis leur propre politique ISR (voir ibid, p. 19).

## Pratiques d'engagement actionnarial en faveur du climat

### Mise en Oeuvre des Pratiques actionnariales

*Démarche(s) d'Engagement actionnarial liée au Climat :* "En 2019, l'engagement MAIF vis-à-vis des entreprises a été réalisé essentiellement à travers l'initiative Climate Action 100+" (ibid, p. 20)

## Développement d'une expertise climatique interne



## Compétences et Formation des Équipes et des Administrateurs

*Équipes formées aux Enjeux climatiques* : "En 2019, l'ensemble de l'équipe de la Direction des Investissements et des Placements a bénéficié d'une formation sur les enjeux climatiques dans les investissements, réalisée par le cabinet spécialisé I Care & Consult." (ibid, p. 18)





## Pilier II | Incidences sur les investissements

### Analyse des risques & des opportunités climatiques

#### Liste des incidences & des indicateurs

##### Pour l'Évaluation des Risques (& Opportunités) Physiques

Risque général : En score de risque (0 à 100) via les méthodologies d'I Care & Consult et Trucost et en percentile de risque / adaptation au risque (100% à 0%, 0% étant le plus haut risque) via la méthodologie de Beyond Ratings pour le souverain

##### Pour l'Évaluation des Risques (& Opportunités) de Transition

Risque général : En score de risque (0 à 100) via la méthodologie d'I Care & Consult

Risque carbone : En émissions de GES exprimées en t CO2e par M€ investis

Le groupe utilise également le mix énergétique, l'exposition au charbon, et la part brune en tant qu'indicateur de risque de transition. Voir détails en [Pilier III | Incidences des investissements](#)

#### Tableau Récapitulatif des Indicateurs Employés

Dimension	Indicateur	Scénario / Hypothèse	Fournisseur	Application
<i>Risques &amp; Opportunités Physique</i>				
Risque physique général	Scores de risque (0 à 100) et en percentile de risque (100% à 0%, 0% = le plus à risque; donc à proprement parler, un percentile de capacité d'adaptation)	Scénarios de réchauffement faible (+2°C), modéré (+3°C) et élevé pour la méthodologie de Trucost	I Care & Consult S&P Trucost Beyond Ratings	Entreprises (direct) Entreprises (direct + indirect) Souverain (direct + indirect)
<i>Risques &amp; Opportunités de Transition</i>				
Risque de transition général	Score de risque (0 à 100)	Non explicité	I Care & Consult	Entreprises (direct + indirect)
Risque carbone	t CO2 par M€ investis	Indicateur statique	Voir <a href="#">Emissions</a>	



## Tableau Récapitulatif des Données Utilisées & Produites

Dimension	Données & Granularité	Horizons	Couverture	Résultats
<i>Risques &amp; Opportunités Physique</i>				
Risque physique général	Localisation des infrastructures et de sa chaîne de valeur pour Trucost	2030 & 2050 pour Trucost	82% 90% 100%	<u>Entreprises (direct)</u> : 35 <u>Entreprises (direct + indirect)</u> : voir schéma (ibid, p. 40) <u>Souverain (direct + indirect)</u> : 52.1% et 56.1%
<i>Risques &amp; Opportunités de Transition</i>				
Risque de Transition Général	Non explicité	Non spécifié	82%	<u>Entreprises (direct + indirect)</u> : 37
Risque carbone	Non explicité	Indicateur statique	<i>Voir Emissions</i>	

Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

## Identification et description des Risques & des Opportunités

### Définition des Risques & des Opportunités

**Référence à un Cadre existant :** Le groupe utilise la terminologie des recommandations de la TCFD et cite un avis de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) du 30 avril 2019 à la Commission européenne, publié dans Revue de l'ACPR en septembre 2019 : "Les risques de durabilité incluent tous les risques liés à la transition écologique, des risques dits « physiques » liés aux événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, tempêtes, etc.) amenés à se multiplier avec le changement climatique, aux risques dits « de transition » affectant les actifs menacés de dépréciation du fait d'une baisse effective ou possible de la demande au cours des prochaines années, à la suite de réglementations contraignantes (industries du charbon, des sables bitumineux...), en passant par les risques de responsabilité liés aux procès qui pourraient être intentés aux établissements pour leur responsabilité dans le changement climatique." (ibid, p. 34)

**Définition des Risques & Opportunités identifiés :** "Les risques physiques résultent pour l'assureur des dommages causés par les phénomènes climatiques, comme la perte de valeur des placements émis par des entités touchées par ces événements ou l'augmentation du coût des sinistres. Les risques de transition résultent des ajustements vers une transition énergétique mal anticipée, causant une dépréciation des actifs du fait d'une évolution réglementaire pénalisante ou de la cessation de certaines activités." (ibid, p. 34)



## Evaluation d'un Risque Carbone

Le groupe identifie et évalue un risque carbone représenté par l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des entités en portefeuille ("pour évaluer l'exposition de son portefeuille d'investissements aux risques de transition"). L'exposition (relative ou absolue) à des entités ou des activités intenses en GES peut rendre compte d'une vulnérabilité ou d'un retard, de tel acteur ou tel portefeuille, vis-à-vis de la transition vers une économie neutre en carbone. Cette évaluation permet d'obtenir un ordre de grandeur, un suivi et de se comparer à un indice. Voir les détails de l'évaluation au [Pilier III - Émissions de gaz à effet de serre associées aux investissements](#)

*Explications :* "L'empreinte carbone du portefeuille d'investissement est le premier indicateur déployé par MAIF afin d'évaluer l'adaptation et l'adaptabilité à la lutte contre le réchauffement climatique des entreprises et des États financés. Elle est calculée depuis 2017 sur les investissements en direct comme en gestion déléguée. En l'absence de consensus sur le mode de calcul, et en particulier sur l'intégration dans les calculs des sous-traitants mis à profit par les entreprises (que MAIF a choisi d'inclure dans ses calculs), ces chiffres sont difficilement comparables avec ceux d'autres investisseurs. Ils sont publiés à titre indicatif, afin de faire un état des lieux des émissions financées par l'ensemble des investissements du groupe, avec l'ambition de pouvoir étudier leur évolution d'année en année. Le dialogue engagé par MAIF avec les principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) a vocation à améliorer cet impact carbone global." (ibid, p. 35)

## Analyse du risque physique général

### Méthodes

*Explication des Méthodes :* Voir encadré (ibid, p. 41)

Méthode d'I Care & Consult : "La société I Care & Consult évalue les risques liés aux conséquences physiques du changement climatique en fonction de l'activité de chaque entreprise, de sa chaîne de valeur, et de son empreinte géographique. Selon les informations disponibles, la capacité d'adaptation au changement climatique des entreprises peut être prise en considération. Les principaux facteurs qui influent sur le risque physique sont la sensibilité à la température extérieure, la dépendance à l'eau et aux écosystèmes naturels, la sensibilité aux ruptures d'approvisionnement électrique, ainsi que le caractère adaptatif des actifs clés situés dans des zones exposées."

Méthode de S&P Trucost : "La société S&P Trucost évalue les risques liés aux conséquences physiques du changement climatique suivant la localisation des infrastructures de l'entreprise et de sa chaîne de valeur. Trois scénarios de réchauffement climatique sont modélisés : un réchauffement faible (limité à + 2° C), un réchauffement modéré (+ 3° C) et un réchauffement élevé (supérieur à + 5° C). Un score de risque physique est calculé pour chaque entreprise dans chacun des scénarios. Ce score traduit l'exposition de l'entreprise aux risques naturels (stress hydrique, incendies, inondations, canicules, vagues de froid, ouragans et montée des eaux)."

Méthode de Beyond Ratings: "L'évaluation réalisée par Beyond Ratings tient compte, grâce à des indicateurs physiques (emplacements) et économiques (principales activités économiques de chaque pays), de l'exposition, de la vulnérabilité, de la préparation et de la capacité de réaction et de reconstruction de chaque pays face aux risques physiques induits par le changement climatique. Les scores combinant ces dimensions sont convertis en percentiles pour faciliter leur lisibilité et leur comparabilité. Plus le score (ou percentile) est proche de 0 % et plus les risques physiques seront potentiellement importants."



*Indicateur(s)* : Score de risque d'I Care & Consult (100 le plus élevé), scores de risque de S&P Trucost par scénarios de réchauffement et percentile de risques de Beyond Ratings (0 risque le plus élevé, 100% représentant une préparation optimale aux risques physiques)

*Choix de l'Indicateur et des Méthodes* : "En tant qu'assureur, MAIF est sensible à la multiplication des risques naturels (ou risques physiques) liés au changement climatique. Leur prise en considération demeure cependant un axe de développement de sa démarche d'investisseur responsable. Les risques physiques liés au changement climatique peuvent avoir pour conséquences des pénuries de matières premières, des fluctuations de prix, ou encore la destruction d'infrastructures. Ces risques conjuguent des événements localisés et des événements impactant la chaîne de valeur des entreprises (approvisionnement en matières premières et distribution). En 2019, plusieurs sociétés spécialisées ont réalisé une évaluation des risques physiques des entreprises (I Care & Consult et S&P Trucost) et des États (Beyond Ratings), qui composent le portefeuille d'investissement du groupe MAIF." (ibid, p. 40)

## Horizons

*Horizons choisis* : 2030 et 2050 pour la méthodologie de Trucost

## Application

*Classe(s) d'Actif étudiée(s)* : Portefeuilles entreprises en gestion directe (obligations) / entreprises gestion directe (obligations) + indirecte (actifs cotés) / souverain en gestion directe et indirecte

*Couverture de l'Analyse* : 82% / 90 % / 100%

## Données

*Fournisseurs de Données* : I Care & Consult / S&P Trucost / Beyond Ratings

*Granularité des Données* : Pour la méthodologie de Trucost : localisation des infrastructures de l'entreprise et de sa chaîne de valeur

## Scénario

*Scénarios utilisés* : Pour la méthodologie de Trucost : Scénarios de réchauffement faible (+2°C), modéré (+3°C) et élevé (+5°C)

## Résultats de l'Évaluation

*Résultats quantifiés* : 35 / voir schéma pour Trucost (par scénarios et par horizons) : 2°C = 36 pour 2030 et 37 pour 2050; 3°C = 36 2030 et 37 2050; 5°C = 36 2030 et 38 2050 / 52.1% (direct) et 56.1 % (indirect)

*Consolidations* : Au niveau des portefeuilles étudiés et par méthode

## Analyse des Résultats

*Explications* : "L'étude réalisée par I Care & Consult couvre 82 % du portefeuille d'entreprises en gestion directe (obligations) et détenues via les fonds actions<sup>12</sup>. Les secteurs fortement dépendants en matières premières (agriculture et sylviculture, agro-alimentaire) ont un risque physique élevé. Les secteurs à infrastructures fixes, comme la production d'électricité, sont également particulièrement sujets aux aléas climatiques et dépendants en eau." (ibid, p. 39)



"L'étude réalisée par S&P Trucost couvre 90 % du portefeuille d'entreprises en gestion directe (obligations) et en gestion déléguée (actifs cotés). Elle révèle un score de risque physique modéré pour l'ensemble des portefeuilles étudiés, et quel que soit le scénario de réchauffement climatique retenu. Le risque physique sera le plus important à l'horizon 2050 si le réchauffement climatique attendu en 2100 devient supérieur à + 5 °C. Les secteurs les plus exposés à un réchauffement élevé sont l'énergie (incendies), les producteurs d'électricité et les services aux collectivités (stress hydrique) ainsi que la consommation (canicule)." (ibid, p. 40)

"Les portefeuilles et le benchmark bénéficient d'une performance modérée. Les portefeuilles d'investissement MAIF sont mieux positionnés que le benchmark, ce dernier étant particulièrement exposé à l'Italie, dont le niveau de risque physique est supérieur à la moyenne." (ibid, p. 40)

## Analyse du risque de transition général

### Méthodes

*Explication des Méthodes* : "La société I Care & Consult évalue les risques de transition en fonction de l'activité de chaque entreprise, de sa chaîne de valeur, et de son empreinte géographique. Si l'entreprise a communiqué sur sa stratégie de lutte contre le changement climatique, sa capacité d'adaptation peut également être prise en considération. Les principaux facteurs qui influent sur le risque de transition sont les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (risque de régulation), sa dépendance aux énergies (risque coûts), ainsi que la sensibilité climat de ses clients et la possibilité de substitution (risque ventes)." (ibid, p. 39)

*Indicateur(s)* : Score de risque (entre 0 et 100)

*Outils & Hypothèses* : Score de risque d'I Care & Consult

### Application

*Classe(s) d'Actif étudiée(s)* : "Le périmètre de l'analyse correspond à celui des entreprises financées en direct, ainsi que via les fonds actions" (ibid, p. 39)

*Couverture de l'Analyse* : "Les entreprises financières sont exclues du périmètre de l'analyse. 82 % du portefeuille hors financières est donc couvert par cette analyse." (ibid, p. 39)

### Données

*Fournisseurs de Données* : I Care & Consult

### Résultats de l'Évaluation

*Résultats quantifiés* : 37 (voir schéma ibid p. 39 pour le poids des secteurs)

*Consolidations* : Au niveau du portefeuille étudié

*Impacts financiers* : Le groupe précise qu'il a fait réaliser une quantification financière des risques de transition par les sociétés Trucost et I Care & Consult. Il indique : "L'étude réalisée par I Care & Consult fait apparaître une perte nette similaire pour le portefeuille MAIF, que le réchauffement climatique mondial reste limité à + 2° C ou atteigne + 3° C. En revanche, les impacts sur les secteurs d'activités représentés au



sein du portefeuille sont très différents selon les scénarios. De plus, les impacts financiers négatifs sur certains secteurs sont compensés par les impacts positifs sur d'autres secteurs. L'étude réalisée par S&P Trucost montre que, dans un scénario de hausse élevée du prix des émissions de CO2 pour maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2° C, les entreprises les plus exposées à une baisse de leurs bénéfices sont issues des secteurs de la production d'électricité, de l'énergie (compagnies pétrolières et gazières), des services aux collectivités et des matériaux. (ibid, p. 40)

**Méthode I Care & Consult :** "La valeur financière du portefeuille MAIF a été estimée dans un référentiel où les politiques publiques (taxes sur les émissions de CO2, subventions accordées aux différents secteurs d'activité), l'énergie et les technologies disponibles permettent de limiter le réchauffement à 2° C ou 3° C. Elle a été comparée à un scénario de référence dans lequel aucune politique climatique ou subvention ne serait mise en œuvre. L'impact sur les valeurs des actifs tient, de plus, compte du degré de maturité des stratégies climat des entreprises lorsque les informations sont disponibles. Tous ces facteurs auront un impact sur la performance financière future des entreprises du portefeuille, et donc sur la valeur des entreprises et leur capacité à rembourser leurs financeurs." (ibid)

**Méthode S&P Trucost :** "La société S&P Trucost évalue l'impact financier potentiel pour les entreprises du portefeuille MAIF d'un renforcement des mécanismes de tarification du CO2 émis par ces entreprises. Trois scénarios sont alors appliqués, témoignant d'une tarification faible, intermédiaire, ou élevée des émissions de gaz à effet de serre. La méthode estime alors, pour chaque scénario, les coûts futurs pour les entreprises concernées par la hausse du prix du carbone, et évalue l'impact potentiel de ces coûts sur les bénéfices réalisés par les entreprises." (ibid)

## **Analyse des Résultats**

**Explications :** "Selon le cabinet I Care & Consult, le portefeuille MAIF présente un risque de transition moyen (37 sur une échelle de 1 à 100, niveau de risque le plus élevé), légèrement supérieur à celui de l'indice MSCI ACWI11. Le biais européen (les entreprises en portefeuille réalisent 48 % de leur chiffre d'affaires en Europe) renforce le risque de transition, car il s'agit de la zone la plus en avance sur les réglementations et la sensibilité climat des clients.

L'exposition du portefeuille aux secteurs les plus risqués est faible à modérée (énergie, transport, matériaux). En revanche, son exposition aux producteurs d'électricité et aux services aux collectivités, qui présentent un risque de transition supérieur à la moyenne, est relativement élevée." (ibid, p. 39)

**Conclusions tirées :** "Les enseignements que nous retenons des analyses sont que le pilotage du risque financier induit par le changement climatique exige à la fois, l'intégration d'une dimension sectorielle forte, mais aussi la prise en compte de la performance environnementale spécifique à chaque entreprise. C'est la combinaison des deux approches qui permet d'évaluer l'impact financier potentiel des risques pris et donc d'en optimiser la gestion dans la durée." (ibid, p. 40)"

## **Plans d'amélioration**

### **Identification des Limites**

**Des Démarches :** "Ces méthodes présentent pour le moment des limites en raison de l'indisponibilité de certaines données, qui implique le recours à des estimations, ou une couverture partielle du portefeuille d'investissements. De plus, l'information est surtout disponible pour les grandes entreprises. MAIF souhaite progresser dans ces analyses afin d'identifier les indicateurs les plus pertinents pour l'évaluation des risques climatiques et la gestion du portefeuille." (ibid, p. 35)

**De Couverture :** Voir ci-dessus



## Pilier III | Incidences des investissements

*Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement*

### Liste des incidences considérées & des indicateurs

#### Pour l'Évaluation des Compatibilités & Incompatibilités avec la Transition

Alignement : En réchauffement climatique induit par les émetteurs via les méthodologies de S&P Trucost et I Care & Consult

Mix Électrique : En distribution des sources d'énergies du mix électrique des producteurs d'électricité en portefeuille comparée aux mixes 2030 et 2050 du "Scénario de transition énergétique" de l'AIE

Exposition au Charbon : En poids au portefeuille des entreprises qui ne sont pas exclues par le seuil d'exclusion charbon thermique du groupe

Part Brune : En poids au portefeuille des entreprises impliquées dans l'extraction et la production d'énergies fossiles ainsi qu'en consommation d'énergies fossiles des états pour le souverain

Part Verte : En proportion des actifs contribuant à la transition écologique de manière éco responsables selon les critères du groupe et part des entreprises "exposées" à la taxonomie provisoire



## Tableau Récapitulatif des Indicateurs Employés

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Scénario / Hypothèse</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Application</i>
<i>Compatibilités &amp; Incompatibilités des Investissements avec la Transition</i>				
Alignement	Réchauffement climatique induit	"Scénarios de réchauffement du GIEC et de l'AIE"	S&P Trucost I Care & Consult	Entreprises (direct et indirect) Souverain (direct et indirect)
Mix Électrique	Part du mix électrique par source	"Scénario de transition énergétique" de l'AIE	S&P Trucost	"Portefeuille MAIF"
Exposition au Charbon	Poids des entreprises qui réalisent une partie de leur activité grâce au charbon thermique	Indicateur statique & non comparé	Méthode interne	Entreprises (direct)
Part Brune	Part des investissements "dans les entreprises impliquées dans l'extraction et la production d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel)"  et consommation d'énergies fossiles des états	Indicateur statique & non comparé	Beyond Ratings + Méthode Interne	Entreprises (direct et indirect) Souverain (direct)
Part Verte	Proportion des actifs "écoresponsables participant à la transition énergétique et écologique"  et entreprises exposées à la taxonomie provisoire	Indicateur statique & non comparé	Trucost + Méthode Interne	Total Entreprises (direct et indirect)





## Tableau Récapitulatif des Données Utilisées & Produites

Dimension	Données & Granularité	Horizons	Couverture	Résultats
<i>Compatibilités &amp; Incompatibilités avec la Transition</i>				
Alignement	Émissions Scope 1+2 pour Trucost NDCs pour I Care & Consult	Exprimés pour 2100 NDCs comparées aux besoins 2030	56% 62% 100% 99.5%	<u>Entreprises direct</u> : < 1.75°C <u>Entreprises indirect</u> : > 3°C <u>Souverain direct</u> : 2.2°C <u>Souverain indirect</u> : 3.2°C
Mix Électrique	Non explicité	Comparé aux mixés 2030 et 2050	Producteurs d'électricité (36% des émissions)	Voir schéma (ibid, p. 36)
Exposition au Charbon	Non explicité	Statique	a priori 100%	5.5%
Part Brune	Non explicité	Statique	a priori 100% (mais "91%" des actifs en gestion déléguée)	<u>Entreprises (direct et indirect)</u> : 1.8% et 2.2% <u>Souverain (direct)</u> : 54%
Part Verte	"les projets exclusivement dédiés aux activités concourant à la transition énergétique et écologique, les immeubles labellisés depuis moins de cinq ans ou les entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans ces activités"	Statique	a priori 100%	<u>Total</u> : 5.5% <u>Entreprises (direct et indirect)</u> : 46% et 43%

*Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.*



## Financement(s) Direct(s) de la Transition

Liste des Actifs considérés/cités comme dédiés au Financement Direct :

Catégories	Détails	Montants
Actifs immobiliers	"actifs immobiliers bénéficiant d'un label environnemental"	661 millions €
Obligations vertes	"dédiées au financement de projets visant à mettre en oeuvre la transition énergétique et écologique"	271 millions €
Infrastructures	"infrastructures en lien avec les énergies issues de sources renouvelables (production ou distribution de cette énergie)"	169 millions €
Entreprises	"entreprises qui réalisent l'essentiel de leur activité grâce à des solutions en faveur de la transition énergétique et écologique."	78 millions €
<b>Total</b>	<b>1 180 millions € soit 5,9 % des actifs (proportion indiquée dans le rapport)</b>	

## Émissions de gaz à effet de serre associées aux investissements

### Tableau des Mesures d'Émissions impliquées par les Investissements

Classe d'Actif	Couverture	Périmètres	Résultats
Obligations Souveraines (gestion directe)	100% a priori	Services publics	38 t CO2e par M€ investis 240 300 t CO2e
Entreprises (gestion directe)	62%	Scope 1, 2 et 3 quand disponible	93 t CO2e par M€ investis 674 700 t CO2e
Gestion déléguée (dans des états, entreprises, actifs immobiliers ou d'infrastructure)	33%	"Scope 1 & 2 principalement" (ibid, p. 35)	132 t CO2e par M€ investis 244 00 t CO2e
Le groupe précise : "Les investissements réalisés pour le fonds en euros du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire ont financé l'émission de 73 kg de CO2 par millier d'euros investi [...] De même, les unités de compte proposées dans le cadre du contrat ARS ont financé un total de 105 kg de CO2 par millier d'euros investi," (ibid, p. 56)			
<b>Total</b>	<b>63%</b>	<b>N.A.</b>	<b>75t CO2e par M€ de CA 1 159 000 t CO2e</b>

*Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de sources, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.*



## Données

*Classes d'Actifs* : Voir ci-dessus

*Explications* : "L'empreinte carbone des États, régions et assimilés directement financés par MAIF a été évaluée par Beyond Ratings et couvre uniquement les gaz à effet de serre émis pour réaliser leurs missions de service public (hôpitaux, écoles, transports publics, sécurité...). L'empreinte carbone des entreprises en gestion directe a été réalisée sur la base des données fournies par S&P Trucost, cabinet de recherche indépendant spécialisé en recherche environnementale. Cette analyse couvre 62 % du portefeuille d'entreprises directement financées par les sociétés du groupe MAIF. Elle a été complétée par un travail de recherche réalisé par les analystes ISR MAIF. Les gaz à effet de serre comptabilisés dans cette étude sont ceux émis annuellement par chaque entreprise sur leurs scope 1, scope 2 et scope 3 amont des fournisseurs directs, quand les données étaient disponibles. L'empreinte carbone du portefeuille en gestion déléguée a été calculée sur la base des réponses des sociétés de gestion au questionnaire climat MAIF. L'information était exploitable pour 33 % des encours en gestion déléguée." (ibid, p. 35)

*Consolidations* : Total (absolu et intensité), au niveau des portefeuilles étudiés, et au niveau des secteurs d'activités pour le portefeuille entreprise direct.

*Couverture & Explication des Exclusions* : 100% (a priori) du portefeuille souverain direct, 62% du portefeuille entreprises direct, 33% des portefeuilles en gestion déléguée, soit 63% du total des actifs financiers. Le groupe précise : "L'empreinte carbone du portefeuille en gestion déléguée a été calculée sur la base des réponses des sociétés de gestion au questionnaire climat MAIF. L'information était exploitable pour 33 % des encours en gestion déléguée." (ibid, p. 35)

*Fournisseur* : Beyond Ratings (souverain) et S&P Trucost + MAIF ISR (entreprises)

## Périmètres d'Émissions

*Périmètres d'Émissions de GES considérés* : Scope 1, 2 et 3 lorsque possible.

## Analyse des Résultats

*Explications* : "Au 31 décembre 2019, trois secteurs d'activité, représentant environ 25 % des investissements directs du groupe MAIF dans des entreprises, étaient responsables de 76 % de l'empreinte carbone de son portefeuille : il s'agit des services aux collectivités (qui intègrent les producteurs d'électricité), des compagnies pétrolières et gazières et de l'industrie. En particulier, les dix entreprises émettant le plus de gaz à effet de serre sont responsables de 63 % de l'empreinte carbone du portefeuille." (ibid, p. 36)

Le groupe représente dans un graphique les distributions des secteurs d'activité en part des émissions et en poids au portefeuille entreprise direct (ibid, p. 36)

*Suivi historique* : Le groupe produit un suivi depuis 2016 (voir graphique, ibid, p. 11)



## Analyse d'Alignement

### Méthodes

*Explication des Méthodes* : "L'estimation du réchauffement climatique induit par les États, régions et assimilés est réalisée par Beyond Ratings à partir des contributions à l'Accord de Paris déterminées par chaque pays. Ces contributions sont comparées aux réductions attendues par les scientifiques d'ici 2030 pour maintenir le réchauffement climatique sous 1,5° C ou 2° C. Le réchauffement climatique induit par les entreprises a été estimé par S&P Trucost en comparant les trajectoires de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2)<sup>18</sup> annoncées par les entreprises avec les réductions attendues à moyen terme par les scénarios de limitation du réchauffement climatique sous 1,75° C, 2° C et 3° C du GIEC et de l'AIE." (ibid, p. 51)

*Explication du Choix des Méthodes et Objectifs* : "En 2019, MAIF a missionné les agences spécialisées Beyond Ratings et S&P Trucost afin d'étudier l'alignement de ses investissements avec les objectifs pris à l'occasion de l'Accord de Paris en 2015, et notamment la limitation du réchauffement climatique sous la barre des + 2° C, et au plus proche de + 1,5° C<sup>17</sup>. Ces deux études comparent les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre, annoncées par les entreprises et par les États, aux trajectoires prévues par les scénarios de réchauffement climatique élaborés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE)." (ibid, p. 50)

*Fournisseurs de Données* : S&P Trucost & Beyond Ratings

*Indicateurs* : Réchauffement climatique induit par les émetteurs

### Horizons

*Horizons choisis* : Réchauffement induit a priori exprimé à horizon 2100, données pour Beyond Ratings comparées à horizon 2030

### Application

*Classe(s) d'Actif étudiée(s)* : Portefeuilles entreprises (gestion directe et déléguée) et souverain (gestion directe et déléguée)

*Couverture de l'Analyse (en % de la classe)* : 56% / 62% / 100% / 99.5%

Le groupe précise : "L'analyse a couvert les entreprises et les États directement financés par le groupe MAIF, ainsi que les entreprises et les États présents dans les fonds du portefeuille en gestion déléguée pour lesquels des informations étaient disponibles, soit 64 % des investissements du groupe MAIF." (ibid, p. 50)

### Données

*Périmètre d'Émissions de GES considérées* : "Il s'agit des émissions de gaz à effet de serre provenant du matériel appartenant aux entreprises (scope 1), ainsi que des émissions issues des procédés ayant permis de fabriquer l'électricité, la chaleur ou la vapeur utilisée par les entreprises (scope 2). Les gaz à effet de serre émis par les fournisseurs des entreprises (scope 3 amont), leurs circuits de distribution ou les clients lors de l'utilisation des produits ou services (scope 3 aval) ne sont pas couverts par cette analyse." (ibid, p. 51)



## Scénario

*Scénarios utilisés* : "Scénarios de réchauffement du GIEC et de l'AIE"

## Résultats de l'Évaluation

*Résultats quantifiés* : <1,75°C / > 3°C / 2,2°C / 3,2°C (voir tableau ibid, p. 50).

Le groupe précise que : "Selon l'analyse prospective réalisée par S&P Trucost et Beyond Ratings pour estimer l'alignement du fonds euros avec la trajectoire définie lors de l'Accord de Paris, les entreprises financées par le fonds en euros d'ARS projettent un monde à + 1,75° C et les États, un monde à + 2,2° C." et "L'unité de compte Insertion Emplois Dynamique finance des entreprises dont les émissions de gaz à effet de serre réalisées ou évitées permettent de limiter le réchauffement climatique à 1,5° C." (ibid, p. 56)

*Consolidations* : Au niveau des portefeuilles étudiés

## Analyse des Résultats

*Explications des Résultats* : "L'alignement du portefeuille d'entreprises avec un réchauffement climatique inférieur à + 1,75 °C est principalement dû à la présence dans le portefeuille de producteurs d'électricité, dont les stratégies de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre sont alignées avec les attentes de l'AIE. Au contraire, l'important effet de réchauffement des entreprises présentes dans les fonds du portefeuille en gestion déléguée s'explique par la présence dans ce portefeuille de compagnies pétrolières et d'entreprises des secteurs des services aux collectivités et des matériaux, qui n'avaient pas encore défini de stratégie pertinente de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre en 2019. Pour les portefeuilles souverains, la proximité du portefeuille géré en direct avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à + 2°C s'explique par la place importante qu'occupe la France dans ce portefeuille, tandis que le portefeuille en gestion déléguée investit dans une plus grande diversité de pays" (ibid, p. 50)

## Analyse de mix électrique

### Méthodes

*Dimension(s) analysé(s)* : Mix énergétique des producteurs d'électricité financés

*Indicateur(s)* : Répartition des sources ("Autres renouvelables, Biomasse, Hydroélectrique, Autres sources, Nucléaire, Énergie fossile avec captage et stockage du CO2, Gaz naturel, Pétrole, Charbon")

*Choix des Indicateurs et des Méthodes* : "Les producteurs d'électricité représentant près de 36 % des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille financé en direct, l'enjeu de la transformation de leur mix énergétique est majeur." (ibid, p. 36)

### Application

*Classe(s) d'Actif étudiée(s)* : "Portefeuille MAIF"

*Secteurs ciblés (au cas échéant)* : Production électrique

*Couverture de l'Analyse (en % de la classe)* : 36% en terme d'émissions



## Résultats de l'Évaluation

*Résultats Quantifiés* : Voir schémas (ibid, p. 36)

*Consolidations* : Au niveau de la poche étudiée

## Comparaison (au cas échéant)

*Scénario(s) ou Référentiel(s) de Comparaison utilisé(s)* : Scénario "de transition énergétique" de l'AIE (mix électriques 2030 et 2050)

*Utilisation d'un Scénario compatible avec l'Accord de Paris* : A priori compatible

## Analyse des Résultats

*Explications des Résultats* : "Si l'on se réfère à cette projection, le diagnostic est le suivant :

- la part du pétrole, du gaz naturel et du charbon des investissements du groupe MAIF est déjà inférieure à la cible de l'AIE pour 2030 ;
- la part d'énergie nucléaire est nettement supérieure à tous les scénarios de l'AIE ;
- l'utilisation d'énergies renouvelables est inférieure aux cibles de l'AIE." (ibid, p. 36)

## Analyse d'exposition au charbon

### Méthodes

*Dimension(s) analysés(s)* : Exposition au charbon thermique

*Indicateur(s)* : "Poids des entreprises qui réalisent encore une partie de leur activité grâce au charbon thermique" i.e. les entreprises dont les activités se situent sous les seuils d'exclusion du groupe (ibid, p. 37)

*Choix des Indicateurs et des Méthodes* : "Sensible aux alertes des climatologues, à l'appel de la Fédération française de l'assurance, de Finance for Tomorrow et du gouvernement, le groupe MAIF s'est engagé dans une démarche de réduction de ses investissements dans les entreprises fortement dépendantes du charbon, en fixant dès 2017 des seuils d'exclusion pour ses investissements en direct et ses fonds dédiés" (ibid, p. 37) Voir Politiques d'appui pour plus de détails

### Application

*Classe(s) d'Actif étudiée(s)* : Entreprises (en investissement direct)

*Couverture de l'Analyse (en % de la classe)* : A priori 100%

## Résultats de l'Évaluation

*Résultats Quantifiés* : 5.5% en 2019

*Consolidations* : Au niveau de la classe étudiée



## Analyse des Résultats

*Intégration à la Stratégie d'Investissement* : Le groupe dispose d'une politique d'exclusion du secteur

## Analyse de part brune

### Méthodes

*Dimension(s) analysés(s)* : Le groupe précise : "c'est-à-dire ses investissements dans les entreprises impliquées dans l'extraction et la production d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel), donc fortement exposées à un risque de transition." (ibid, p. 37)

*Indicateur(s)* : "Part brune" des investissements MAIF (entreprises) et suivie de la consommation d'énergies fossiles (et renouvelables) des états en portefeuille direct

*Choix des Indicateurs et des Méthodes* : "Dans une démarche de transparence et d'accompagnement, le groupe MAIF évalue également la part brune de ses investissements" (ibid, p. 37)

### Application

*Classe(s) d'Actif étudiée(s)* : Entreprises (direct + indirect) et souverain (direct)

*Couverture de l'Analyse (en % de la classe)* : A priori 100% des poches étudiées (+ 91% des actifs en gestion déléguée)

### Résultats de l'Évaluation

*Résultats Quantifiés* : 1.8% de part brune et 54% de part fossile dans l'énergie consommée (contre 4.3% de renouvelables). Le groupe précise également que : "Enfin, MAIF cherche à évaluer la capacité des sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille à suivre l'exposition de leurs portefeuilles aux entreprises impliquées dans l'extraction des énergies fossiles. Sont notamment visés les stranded assets, ces actifs fossiles qui risquent de ne pas pouvoir être exploités par les entreprises en raison de la transition énergétique. Sur le périmètre couvert (91 % des actifs financiers en gestion déléguée), la part brune se situe à 2,2 %." (ibid, p. 38)

*Consolidations* : Au niveau des deux poches étudiées

### Analyse des Résultats

*Explications des Résultats* : "Les entreprises impliquées dans l'extraction et la production d'énergies fossiles sont soumises à des critères extra-financiers particulièrement exigeants de la part des analystes ISR MAIF. Celles qui ont le mieux pris la mesure des enjeux et qui agissent pour la transition de leur activité sont valorisées. Cette sélectivité se traduit dans la part de ces entreprises dans notre portefeuille géré en direct, qui s'élève à 1,6 % en 2019." (ibid, p. 38)



## Analyse de part verte

### Méthodes

*Dimension(s) analysés(s)* : Proportion des actifs "écoresponsables participant à la transition énergétique et écologique" (ibid, p. 47)

*Indicateur(s)* : Part des financements considéré comme contribuant selon les critères du groupe ( + part des investissements exposés à la taxonomie provisoire)

Le groupe précise "MAIF suit de près les travaux du groupe d'experts nommés par la Commission européenne pour définir au niveau européen quelles sont les activités qui contribuent à la transition énergétique et écologique (« taxonomie »). L'objectif est dans un premier temps d'identifier les outils et les informations qui permettront de déterminer quels investissements répondent au cahier des charges européen en matière de financement de la transition énergétique. MAIF a franchi une première étape vers l'adoption de la taxonomie européenne (voir ci-contre) en évaluant l'exposition de son portefeuille d'entreprises (gestion directe et déléguée) aux activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la réglementation européenne à venir, avec l'aide de son prestataire S&P Trucost. Cette taxonomie étant encore en développement, ces premiers résultats sont incomplets, et n'intègrent pas encore les seuils de performance définis par la réglementation. Ils donnent cependant une première idée de l'importance que pourront avoir les secteurs d'activité couverts par la réglementation européenne dans les portefeuilles MAIF." (ibid, p. 48)

*Construction de l'Indicateur* : "MAIF considère que seuls les projets exclusivement dédiés aux activités concourant à la transition énergétique et écologique, les immeubles labellisés depuis moins de cinq ans ou les entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans ces activités peuvent être comptabilisés dans la part verte de ses placements financiers." (ibid, p. 48)

### Application

*Classe(s) d'Actif étudiée(s)* : Ensemble des actifs (pour la part d'actifs contributeurs) et portefeuille entreprise (gestion directe + déléguée) pour l'exposition à la taxonomie

### Résultats de l'Évaluation

*Résultats Quantifiés* : Voir tableau des financements directs pour la part des actifs contributeurs. Le groupe indique que 46% et 43% de ses portefeuilles entreprises (gestion directe et indirecte respectivement) sont exposées à la taxonomie européenne provisoire (ibid, p. 48).

Le groupe ajoute que : "Au 31 décembre 2019, 5,5 % de l'épargne placée dans les unités de compte du contrat ARS finançait des entreprises proposant des solutions en faveur de la transition énergétique et écologique, à travers notamment les fonds ISR Triodos Global Equities Impact Fund et Insertion Emplois Dynamique." (ibid, p. 56)

*Consolidations* : Au niveau des actifs financiers totaux (et des portefeuilles étudiés pour l'exposition)

### Analyse des Résultats

*Explications des Résultats* : "Il s'agit plus précisément de : – production/distribution d'énergie à partir de sources renouvelables ;

– solutions visant à réduire les consommations d'énergie ou les rejets de gaz à effet de serre de l'immobilier ou de l'industrie ;

– solutions visant à protéger les populations des conséquences du changement climatique" (ibid, p. 48)





## Plan de Contribution à la Transition

### Méthode d'Établissement d'Objectif(s) d'Impact(s)

*Objectif(s) qualitatif(s)* : "MAIF cherche à contribuer, en particulier par ses investissements, à une transition climatique inclusive, c'est-à-dire à la transformation progressive de son modèle de croissance vers plus de soutenabilité pour l'homme et son écosystème, à travers une véritable prise en compte des exigences de la cohésion sociale et, en particulier, des populations et des territoires les plus fragiles." (ibid, p. 47)

*Objectif(s) quantitatif(s)* : Le groupe effectue un suivi de son "impact environnemental" via la part verte et l'alignement avec une trajectoire 2°C de ses investissements (voir ci-dessus). Il s'est fixé un objectif de "part verte en constante augmentation, pour atteindre 5 % des investissements en 2020." (ibid, p. 48)

### Stratégie d'Impact

*Théorie du Changement poursuivi* : "Face à des enjeux de fracture sociale, d'urgence climatique et de rupture digitale qui s'amplifient, nous prenons nos responsabilités en tant qu'assureur militant, employeur responsable, acteur économique citoyen. Comment ? En pesant sans relâche chacune de nos décisions, chacun de nos actes, chacun de nos choix, pour qu'ils génèrent un impact positif." (ibid, p. 2)

### Actions Climat

*Actions effectuées* : "En 2019, l'évolution de la démarche ESG et Climat de MAIF a été portée par :

- l'adoption, en juin 2019, de la raison d'être de la mutuelle et son engagement de se transformer en entreprise à mission. La stratégie ISR s'articulera désormais autour de cette mission en visant, à chaque fois que cela est possible, un impact positif de la mutuelle sur son environnement et la société ;
- la poursuite des réflexions autour du changement climatique, qui par ses conséquences massives et structurelles sur notre société, fait partie du champ de déploiement de notre raison d'être. La stratégie Climat MAIF, élaborée avec l'implication de la gouvernance, sera validée et rendue publique en 2020.
- une évaluation des risques climatiques liés aux investissements financiers. Cet exercice constitue une première étape à partir de laquelle la mutuelle entend progresser afin d'en assurer la meilleure maîtrise possible." (ibid, p. 4)

Le groupe précise qu'en 2019 : "MAIF crée le fonds MAIF Transition, dont l'ambition est de financer dans chaque département français de métropole et d'outre-mer la transition des exploitations vers l'agriculture biologique, en s'appuyant sur la production d'énergie renouvelable. À terme, ce fonds vise à investir de 200 à 400 M€." (ibid, p. 15)

"Fin 2019, MAIF renforce ses engagements ESG et Climat pour 2020 :

- elle augmente son objectif de part ISR à 80 % et son objectif de part verte à 5 % de ses actifs financiers ;
- elle renforce ses critères d'exclusion sur le charbon, en s'alignant sur les principales préconisations des ONG portées par la Fédération française de l'assurance (cf. chapitre II, partie 3) ;
- elle devient membre du Forum pour l'investissement responsable et rejoint le réseau international des investisseurs pour l'impact (Global impact investing network)." (ibid, p. 15)

*Méthodes de Sélection / Gestion des Fonds dédiés* : "La procédure rigoureuse de sélection de fonds du groupe MAIF vise, conformément aux engagements de sa charte de l'investissement responsable, à



soutenir l'offre de placements responsables diffusée par les prestataires en services d'investissement. En particulier, lorsque le groupe MAIF est seul investisseur dans des fonds qui lui sont dédiés, il requiert des sociétés de gestion qu'elles appliquent a minima les mêmes exclusions que celles définies pour les entreprises de son portefeuille investi directement sur les marchés financiers. Ces fonds dédiés représentent 28 % des investissements confiés à des sociétés de gestion externe" (ibid, p. 32)



## Pilier IV | Transparence & Communication

*Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients*

### Consolidation des informations

#### Rapport Climat dédié

*Forme du Rapport Climat* : Le groupe effectue un rapport dédié ESG climat.

#### Structure de la Publication des Informations

*Table de Concordance* : Le groupe produit deux tables de concordances : Une Correspondance entre le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 en application du VI de l'article 173 de la loi n° 2015- 992 du 17 août 2015 et le rapport ESG Climat 2019 ainsi qu'une Correspondance entre les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures et le rapport ESG Climat 2019 (ibid, pp. 58 - 59)

*Structure* : Le groupe présente son engagement (p. 12), sa démarche ESG (qui inclut le climat, p. 22), sa démarche d'impact (p. 44) et l'intégration de ces dimensions à l'assurance vie (p. 52)

### Stratégie de communication sur le climat

#### Disponibilité et Clarté de l'Information sur le Climat

*Éléments de Pédagogie* : Le groupe présente l'ensemble de ses indicateurs ESG et Climat sur une même page, avec objectifs (au cas échéant), progressions dans le temps et couvertures (ibid, p. 10). Le groupe explique l'initiative Climate Action 100+ via un encadré pédagogie/contexte (ibid, p. 20). Le groupe représente l'ensemble des indicateurs d'analyse de portefeuille sur une double page avec, pour chaque indicateur, un graphique de résultat ou de distribution (voir pp. 36-37)

Le groupe explique chaque méthodologie d'analyse des risques climat dans des encadrés uniformes (pp. 36 -41). Le groupe explique en quoi consiste la labellisation Greenfin (ibid, p. 43). Le groupe exprime les résultats de l'analyse de l'alignement dans un tableau indiquant portefeuilles, prestataires, et couvertures (ibid, p. 50). Le groupe fournit un glossaire qui comprend un ensemble d'acronymes et de concepts techniques propres à l'ESG et au climat (ibid, p. 60).

### Cohérence et Comparabilité des Exercices

#### Evolution des Méthodes

*Mention des Nouvelles Méthodologies* : "En 2019, l'évolution de la démarche ESG et Climat de MAIF a été portée par :

[...]

- une évaluation des risques climatiques liés aux investissements financiers. Cet exercice constitue une première étape à partir de laquelle la mutuelle entend progresser afin d'en assurer la meilleure maîtrise possible." (ibid, p. 6)